

## MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/02/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 FEVRIER 2023 à 20h05, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents : DEFFAISSE Jean-Michel - GARAYT David (Pouvoir de MANGOU Didier) - MARTIN Béatrice - MATT Patrick - PERRET Marion – MARTIN Robert - STORPER Marc – DEFFAISSE Yves – HUSSY Damien

Secrétaire de séance : PERRET Marion

Excusés : BRUNIAU Séverine

#### Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/12/2022

Adopté à l'unanimité

##### **Délibération 1 : Suppression de postes**

Le Maire rappelle le départ en retraite de Gilles Baternel et son remplacement par un service mutualisé fournit pas la CCVD. Il rappelle aussi qu'il est nécessaire de supprimer son poste avant le vote du budget, sans quoi la commune est tenue de prévoir un budget pour chaque poste vacant. Enfin, le Maire rappelle la délibération créant un poste de catégorie supérieur pour l'avancement de M Baternel.

Les 2 postes doivent être donc supprimés, le Maire propose donc au conseil municipal de les supprimer.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité

##### **Délibération 2 : Taxe d'habitation sur les logements vacants**

Le Maire fait état d'une nouvelle possibilité pour les communes de taxer les logements vacants dès 2023, qui jusqu'à aujourd'hui ne l'étaient que par l'état. A ce jour 14 logements sont déclarés vacants sur la commune. Il est proposé au conseil de mettre en place un taux équivalent à celui de la taxe d'habitation des habitations secondaires.

Après discussion, le conseil décide de repousser ce vote pour une mise en place en 2023 quand la trésorerie aura pu fournir un estimatif et que le CCID aura validé la liste des logements vacants.

##### **Délibération 3 : DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) Etat des lieux**

Le Maire rappelle l'obligation qui lui incombe, de par la loi sur la DECI, d'assurer les moyens de défense incendie en adéquation avec les risques présents sur son territoire. Aucun bâtiment à risque ne doit être à + de 200m d'un Point d'Eau Incendie (PEI)

Le bilan de nos ressources est qu'il n'y a aucun PEI fonctionnel hormis 7 points d'eau recensés potentiels.

L'investissement nécessaire sur notre commune pour être en conformité est de 18 réserves à incendie de 120m<sup>3</sup> au minimum chacune. Le Coût estimé est à 620K€, sachant que 14 d'entre eux sont sous contraintes spatiales, rendant potentiellement l'installation impossible.

Aussi, il est établi que les ressources de la commune ne permettent pas une mise en place de DECI sans un endettement colossal sur le budget eau/assainissement (ce qui entrainerait un surcoût à faire financer par les abonnés) ; qu'il n'y a pas de subventions à ce jour ; que la continuité du service de distribution d'eau potable nécessite des investissements en rénovation et aménagement de l'ordre de 900k-1M€ - sans aucune subvention possible.

La proposition est de voter une délibération actant l'impossibilité de la mise en place de la DECI sans une prise en charge de l'état de toute ou partie des coûts associés

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité

#### **Informations diverses**

-Plan communal de Sauvegarde

Pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs, la commune doit disposer d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents sur le territoire communal. Nous devons identifier les risques de la commune, organiser une réponse communale avec une liste de contacts, et recenser des moyens susceptibles d'être mobilisés.

Nous avons 2 ans pour mettre en place cette organisation, pour cela mise en place d'une équipe d'élus : Jean Michel Deffaisse, Béatrice Martin, David Garayt.

#### -Débroussaillage réglementaire

Le débroussaillage est obligatoire pour les bâtiments situés à moins de 200m d'une zone boisée, dans les 50m autour du bâtiment, dans un rayon de 10m du bâtiment une distance de 2m entre les arbres et le bâti est nécessaire ainsi que de 2m entre les arbres, sur une profondeur de 10m autour des voies d'accès.

Le propriétaire du bâti à l'obligation de débroussailler même si une parcelle située dans les 50m ne lui appartient pas. Et si le propriétaire de la parcelle s'y oppose, une déclaration à la Mairie doit se faire.

Dans une zone U, l'obligation de débroussailler s'étend même aux terrains où aucun bâti n'est présent.

Un document sera envoyé à tous les habitants de la commune qui ont donné l'autorisation RGPD.

#### - Entretien des lieux publics – en attendant le remplacement de Gilles Baternel

Pour le remplacement, une personne est retenue par la CCVD et pourra commencer à partir de début mars.

En attendant, les élus doivent se répartir l'entretien des différents hameaux.

#### - ONF, coupes et travaux annuel

Le plan de gestion prévoit des coupes régulières sur les 4 prochaines années, après la fin des travaux de viabilisation des routes forestières. La commune peut, soit vendre sur pieds avec une avance des frais

d'exploitation, soit passer par une vente de l'ONF qui prend 4% de commission avec une revente locale garantie.

Le conseil municipal décide de passer un contrat avec l'ONF pour les exploitations à venir, évitant ainsi une avance de frais de la commune.

#### -Zonage des bâtiments de France

Dans le cadre du PLUi, la commune souhaite ouvrir le débat avec les ABF pour changer la zone autour de l'église impactant les documents d'urbanisme. Il est possible de travailler sur un zonage autre qu'un cercle, permettant d'apprécier les impacts à la réalité du terrain.

#### - Cabanes du Vercors

Le Parc du Vercors nous demande de référencer les cabanes sans gardien. 2 cabanes retenues pour la commune,

Le PNR nous propose d'accompagner sur les besoins du bâtiment.

#### - 1 référent pour schéma directeur des énergies renouvelables

La CCVD lance un schéma directeur des énergies renouvelable

Patrick Matt se propose d'en être le référent

#### - Budget participatif du département pour des projets collectifs – voir site [ladrome.fr](http://ladrome.fr)

La Drôme propose un budget participatif. 700 000€ serait disponible sur le département pour les porteurs de projet. La condition du projet financé est d'améliorer la condition de vie autour de la jeunesse, rdv sur

<https://budgetparticipatif.ladrome.fr/>

#### - Courrier Mme Brigitte Bos

Mme Bos fait part de son entière désapprobation quant à la décoration de Noël proposée cette année et se fait l'écho de cet avis apparemment partagé par d'autres habitants. Le conseil a noté par ailleurs que d'autres habitants avaient quant à eux émis des retours positifs sur la proposition.

Pour l'année prochaine, le conseil propose que les personnes désireuses de partager leurs envies, de donner leur avis, de faire des propositions ou amener des idées puissent se rencontrer en amont de la préparation de la future installation. Un temps sera proposé à cet effet à l'automne pour s'orienter vers une décoration qui se voudrait plus rassembleuse.

### **Compte rendus réunions/rencontres**

-Lundi 16 janvier – Rôle de l'élu face aux risques incendie – rappelle de la réglementation.

-Jeudi 26 janvier SIGMA – des augmentations de tarifs des visites régulières et avant-vente sont à venir.

-Jeudi 26 janvier: rencontre pôle finance CCVD – Impôts direct, le service des impôts propose de référencer des habitations de 1 à 8. Une étude de la CCVD sur le terrain a mis en avant que certains classements ne correspondaient pas à la réalité observable depuis la voie publique. Un travail est engagé avec la DGFIP pour vérifier avec les propriétaires la classification, des courriers seront envoyés par la DGFIP directement avec un formulaire à remplir dans les prochains mois.

-Lundi 30 janvier: ONF, rencontre annuelle sur les travaux d'entretien et plan de gestion.

-Mercredi 1 février: Travail d'élus sur le PLUi zone A et N pour préparer les réunions du 14 février et 14 mars prochain.

-Jeudi 2 février: Rencontre fondation du patrimoine. Mr Maurel de la Fondation du Patrimoine propose 3 leviers pour trouver des subventions : collecte de fond avec une association à créer, mission Berne (dossier à déposer avant fin février), mécéna

-Samedi 4 février rencontre ABC, travail sur les haies à répertorier. 1 mail sera envoyé aux habitants pour demander l'autorisation de la venue d'une personne de la LPO pour le comptage de chauves-souris

-Lundi 6 février à Cobonne: discussion autour de l'arrivée de Jill Martin à Cobonne et les présences sur les 2 communes. Il est décidé pour une période d'essai de ne pas changer les jours de présence de Jill sur Gigors et Lozeron, nouvelle réunion le 15 mai pour faire un point d'étape.

Prochaines réunions:

-Mardi 7 février atelier PLUi à Eurre 16-18h

-Lundi 20 février suite risques incendie

-Lundi 6 Mars comité pilotage cuisine centrale

-Lundi 13 Mars Bassin de vie Montclar

-Mercredi 8 Mars Sigma

-Mardi 14 mars atelier PLUi à Eurre 16-18h

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Lundi 20 mars 2023 à 20h00**

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h07

La secrétaire, PERRET Marion,



Le Maire, GARAYT David



